

DATE : 15/09/2023

RÉFÉRENCE : DGS-URGENT N°2023-17

**TITRE : CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LE COVID-19 A L'AUTOMNE 2023**

**Zone géographique**

National

Territorial

**Professionnels ciblés**

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Audioprothésiste

Podo-Orthésiste

Ergothérapeute

Autre professionnel de santé

Sage-femme

Manipulateur ERM

Orthopédiste-Orthésiste

Diététicien

Médecin-autre spécialiste

Pédiacre-Podologue

Pharmacien

Infirmier

Opticien-Lunetier

Psychomotricien

Masseur Kinésithérapeute

Orthoptiste

Orthoprothésiste

Médecin généraliste

Orthophoniste

Technicien de laboratoire médical

**Au vu des circonstances épidémiologiques actuelles, le Comité de veille et d'anticipation des risques sanitaires (COVARIS), saisi à la demande du Ministre de la santé et de la prévention, recommande - dans un avis rendu ce jour - l'accès au rappel vaccinal dès que possible par le nouveau vaccin pour les populations les plus fragiles tout en maintenant le principe d'une vaccination concomitante anti grippe et Covid-19 prévue à partir du 17 octobre pour toutes les personnes ciblées n'ayant pu se faire vacciner plus tôt. Pour ce faire, les nouveaux vaccins seront mis à disposition des officines à compter du 2 octobre, objet du présent DGS urgent.**

Les cibles de la campagne de vaccination contre le Covid-19 sont les suivantes :

- Toutes les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- Les personnes, âgées de plus de 6 mois, atteintes de comorbidités ayant un risque plus élevé de forme grave de la maladie (hypertension artérielle compliquée, problèmes cardiaques, vasculaires, hépatiques, rénaux, pulmonaires, diabète, obésité, cancers, personnes transplantées, personnes atteintes de trisomie 21 ou de troubles psychiatriques ou de démence) ;
- Les personnes immunodéprimées ;
- Les femmes enceintes ;
- Les résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et unités de soins de longue durée (USLD) ;
- Les personnes à très haut risque de forme grave selon chaque situation médicale individuelle et dans le cadre d'une décision partagée avec les équipes soignantes ;
- Les personnes vivant dans l'entourage ou en contacts réguliers avec des personnes immunodéprimées ou vulnérables, y compris les professionnels des secteurs sanitaire et médicosocial.

*Dans le cadre d'une alerte ou d'une crise sanitaire, la Direction Générale de Santé (DGS), par l'intermédiaire du Centre Opérationnel de Régulation et de Réponse aux Urgences Sanitaires et Sociales (CORRUSS), diffuse pour information des messages de sécurité sanitaire (avis, recommandations et conduites à tenir), via l'envoi de DGS-Urgent, à l'ensemble des professionnels de santé inscrits au conseil de l'ordre compétent, en conformité avec l'article L. 4001-2 de la LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.*

Ces populations sont éligibles à **partir de 6 mois** après leur dernière infection ou injection de vaccin contre le Covid-19. Ce délai est **réduit à 3 mois pour les personnes immunodéprimées**, qui deviennent ainsi éligibles, 3 mois après leur dernière injection, en raison même de leur déficit immunitaire responsable d'un taux plus faible et d'un déclin plus rapide des anticorps protecteurs.

Pour ces personnes, la vaccination contre le Covid-19 est très fortement recommandée, néanmoins **toute personne souhaitant se faire vacciner, même si elle ne fait pas partie de la cible, peut recevoir une injection contre le Covid-19.**

Pour cette campagne, des **vaccins adaptés au variant XBB.1.5** seront utilisés préférentiellement. **La prochaine session de commande ouvrira le lundi 18 septembre et prendra fin le mardi 19 septembre à 23h.** Nous vous invitons à passer commande auprès de vos officines de référence.

Pour plus de détails concernant les modalités techniques de cette campagne, veuillez-vous référer aux informations ci-dessous.

Nous vous invitons à passer commande auprès de vos officines de référence.

Mesdames, Messieurs,

Au vu des circonstances épidémiologiques actuelles, le Comité de veille et d'anticipation des risques sanitaires (COVARs), saisi à la demande du Ministre de la santé et de la prévention, recommande - dans un avis rendu ce jour - l'accès au rappel vaccinal dès que possible par le nouveau vaccin pour les populations les plus fragiles tout en maintenant le principe d'une vaccination concomitante anti grippe et Covid-19 prévue à partir du 17 octobre pour toutes les personnes ciblées n'ayant pu se faire vacciner plus tôt. Pour ce faire, les nouveaux vaccins seront mis à disposition des officines à compter du 2 octobre, objet du présent DGS urgent

A partir du 17 octobre, et comme préconisé par la Haute Autorité de Santé dans son avis du 23 février 2023 relatif à la stratégie de vaccination pour la campagne automnale de 2023<sup>1</sup>, les deux campagnes de vaccination contre le Covid-19 et contre la grippe seront menées de manière conjointe.

A l'image des vaccins contre la grippe saisonnière, actualisés chaque année afin de s'adapter aux souches qui sont les plus susceptibles de circuler pendant l'hiver, cette campagne de vaccination automnale contre le Covid-19 intègre l'utilisation de vaccins adaptés aux variants circulants majoritaires (Omicron XBB).

## I- Stratégie vaccinale

### 1. Public ciblé par la vaccination automnale

La population éligible au rappel automnal est rappelée dans la synthèse de ce DGS-Urgent (*page 1*). Elle est identique à celle de la vaccination antigrippale. Pour rappel, ces populations sont éligibles à **partir de 6 mois** après leur dernière infection ou injection de vaccin contre le Covid-19. Pour les personnes immunodéprimées, ce délai est réduit à 3 mois après leur dernière injection.

### 2. Simplification du schéma vaccinal

**Les schémas vaccinaux ont été simplifiés pour les personnes âgées de 5 ans et plus :**

- Quel que soit le passé vaccinal du patient, la posologie consiste désormais en **une seule dose de vaccin ;**

<sup>1</sup> [Stratégie de vaccination contre la Covid-19 \(has-sante.fr\)](https://www.has-sante.fr/fr/strategie-de-vaccination-contre-la-covid-19)

*Dans le cadre d'une alerte ou d'une crise sanitaire, la Direction Générale de Santé (DGS), par l'intermédiaire du Centre Opérationnel de Régulation et de Réponse aux Urgences Sanitaires et Sociales (CORRUSS), diffuse pour information des messages de sécurité sanitaire (avis, recommandations et conduites à tenir), via l'envoi de DGS-Urgent, à l'ensemble des professionnels de santé inscrits au conseil de l'ordre compétent, en conformité avec l'article L. 4001-2 de la LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.*

- Les notions de primo-vaccination et de rappel ne sont donc plus d'actualité pour ces catégories d'âge.

#### **Cette simplification n'est pas applicable pour la catégorie d'âge des 6 mois - 4 ans :**

- **Les enfants de cette tranche d'âge ayant déjà été primovaccinés ou infectés par le virus du Covid-19** sont éligibles, comme le reste de la population, à une dose supplémentaire du vaccin spécifique à leur tranche d'âge (3 µg/dose) à partir de 6 mois après leur dernière infection ou injection.
- **Pour les enfants de cette tranche d'âge n'ayant pas été primovaccinés ou infectés par le virus du Covid-19**, il convient de réaliser un schéma de primovaccination, comprenant (sans cas d'infection qui se manifesterait pendant le schéma vaccinal) l'injection de 3 doses de la forme du vaccin spécifique à cette tranche d'âge. Les deux premières doses doivent être administrées à 21 jours d'intervalle. La 3<sup>e</sup> injection doit être réalisée 8 semaines après la 2<sup>e</sup> injection.
  - Dans le cas d'une infection qui survient durant la réalisation du schéma de primo-vaccination, entre l'injection de la première et de la seconde dose : l'enfant doit attendre 3 mois après l'infection avant de pouvoir se faire injecter la deuxième dose. C'est à la suite de cette 2<sup>e</sup> injection que le schéma primovaccinal sera complet (pas besoin de troisième injection). L'enfant devient alors éligible, comme le reste de la population, à une dose supplémentaire du vaccin prévu pour sa tranche d'âge à partir de 6 mois après sa dernière injection ou infection.
  - Dans le cas d'une infection qui survient durant la réalisation du schéma de primo-vaccination, entre l'injection de la seconde et de la troisième dose : l'enfant doit attendre 3 mois après l'infection avant de pouvoir se faire injecter une 3<sup>e</sup> dose. C'est à la suite de cette 3<sup>e</sup> injection que le schéma primovaccinal sera complet. L'enfant devient alors éligible, comme le reste de la population, à une dose supplémentaire du vaccin prévu pour sa tranche d'âge à partir de 6 mois après sa dernière injection ou infection.

#### **3. Concomitance des campagnes vaccinales contre le Covid-19 et antigrippale**

Dans le contexte actuel de circulation du virus plus marquée, la vaccination des personnes âgées et fragiles à l'automne est un enjeu de première importance. **La campagne de vaccination automnale contre le Covid-19 débutera par précaution le 2 octobre 2023, alors que la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière débutera le 17 octobre prochain.** A compter du 17 octobre, conformément à l'avis de la HAS relatif à administration concomitante des vaccins contre le Covid-19 et contre la grippe saisonnière du 22 juin 2023<sup>2</sup>, il est recommandé de proposer la vaccination concomitante des vaccins contre le Covid-19 et contre la grippe saisonnière, dès lors qu'une personne est éligible aux 2 vaccinations, quel que soit son âge. Les 2 injections peuvent être pratiquées le même jour, sur 2 sites d'injection distincts (les 2 bras par exemple). Si les deux vaccins ne sont pas administrés au même moment, il n'y a pas de délai à respecter entre les deux vaccinations, comme le précise la HAS.

#### **II- Utilisation des nouveaux vaccins adaptés monovalents XBB.1.5 de Pfizer-BioNTech**

Le laboratoire Pfizer-BioNTech a obtenu, le 30 août 2023, l'autorisation de mise sur le marché pour ses nouveaux vaccins monovalents adaptés au variant circulant majoritaire actuel XBB.1.5. Vous trouverez, en annexe, les fiches relatives à la préparation et aux modalités d'injection de ces vaccins.

Dans l'attente de l'arrivée du vaccin adapté XBB.1.5 de Novavax attendu en novembre 2023 (sous réserve d'obtention de son AMM), le vaccin VidPrevtyn® Bêta restera disponible, en seconde intention en alternative à la technologie ARNm.

**Attention, le vaccin VidPrevtyn® Bêta ne peut être proposé que pour les adultes de 18 ans et plus, primo-vaccinés**, avec un vaccin à ARN messager (Comirnaty® de Pfizer-BioNTech ou Spikevax® de Moderna) ou avec un vaccin à vecteur adénoviral (JCovden® de Janssen ou Vaxzevria® de AstraZeneca). A ce stade, le vaccin de Sanofi ne peut être utilisé qu'à

<sup>2</sup> [Stratégie de vaccination contre la Covid-19 : Actualisation des recommandations relatives à l'administration concomitante des vaccins contre la Covid-19 et contre la grippe saisonnière. \(has-sante.fr\)](https://www.has-sante.fr/fr/medicaments-et-sante-publique/vaccins/actualites/actualisation-des-recommandations-relatives-a-l-administration-concomitante-des-vaccins-contre-la-covid-19-et-contre-la-grippe-saisonniere)

*Dans le cadre d'une alerte ou d'une crise sanitaire, la Direction Générale de Santé (DGS), par l'intermédiaire du Centre Opérationnel de Régulation et de Réponse aux Urgences Sanitaires et Sociales (CORRUSS), diffuse pour information des messages de sécurité sanitaire (avis, recommandations et conduites à tenir), via l'envoi de DGS-Urgent, à l'ensemble des professionnels de santé inscrits au conseil de l'ordre compétent, en conformité avec l'article L. 4001-2 de la LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.*

**une seule reprise**, conformément à son autorisation de mise sur le marché. L'utilisation du vaccin VidPrevtyn® Beta est une alternative pour les personnes qui ne souhaitent pas ou ne peuvent plus recevoir un vaccin à ARN messager.

### 1. Comirnaty® Omicron XBB.1.5 30µg/dose dispersion injectable (bouchon gris) – Forme adulte (12 ans et +)

Présentation : ce vaccin, **prêt à l'emploi** (ne nécessitant pas de dilution), est présenté sous forme de flacons multidoses qui contiennent **6 doses de 0,3 mL**.

Conservation : **les flacons non ouverts** peuvent être conservés pendant un maximum de **10 semaines à une température entre +2°C et +8°C**, dans la limite de **18 mois de conservation entre -90°C et -60°C**.

Administration : une dose de vaccin (0,3 mL) doit être administrée exclusivement par injection intramusculaire. Une surveillance de 15 minutes est recommandée après la vaccination. La boîte de vaccins est dépourvue de notice, mais il est possible d'obtenir le résumé des caractéristiques du produit (RCP) ainsi que des informations complémentaires relatives au bon usage du vaccin en scannant le QR Code présent sur la boîte.

### 2. Comirnaty® Omicron XBB.1.5 10µg/dose dispersion (bouchon bleu foncé) – Forme pédiatrique (5ans – 11 ans)

Présentation : ce vaccin, **prêt à l'emploi** (ne nécessitant pas de dilution), est présenté sous forme de flacons multidoses qui contiennent **6 doses de 0,3 mL**.

Conservation : **les flacons non ouverts** peuvent être conservés pendant un maximum de **10 semaines à une température entre +2°C et +8°C**, dans la limite de **12 mois de conservation entre -90°C et -60°C**.

Administration : une dose de vaccin (0,3 mL) doit être administrée exclusivement par injection intramusculaire. Une surveillance de 15 minutes est recommandée après la vaccination. La boîte de vaccins est dépourvue de notice, mais il est possible d'obtenir le résumé des caractéristiques du produit (RCP) ainsi que des informations complémentaires relatives au bon usage du vaccin en scannant le QR Code présent sur la boîte.

### 3. Comirnaty® Omicron XBB.1.5 3µg/dose dispersion (bouchon marron) – Forme pédiatrique (6mois – 4 ans)

Présentation : ce vaccin est présenté sous forme de flacons multidoses qui, **après dilution**, contiennent **10 doses de 0,2 mL**.

Conservation : **les flacons non ouverts** peuvent être conservés pendant un maximum de **10 semaines à une température entre +2°C et +8°C**, dans la limite de **18 mois de conservation entre -90°C et -60°C**. **Après dilution**, le flacon doit être conservé à une température entre +2°C et +30°C et doit être **utilisé dans les 12 heures**.

Administration : une dose de vaccin (0,2 mL) doit être administrée exclusivement par injection intramusculaire. Une surveillance de 15 minutes est recommandée après la vaccination. La boîte de vaccins est dépourvue de notice, mais il est possible d'obtenir le résumé des caractéristiques du produit (RCP) ainsi que des informations complémentaires relatives au bon usage du vaccin en scannant le QR Code présent sur la boîte.

## III- Commande en ville des nouveaux vaccins adaptés contre le Covid-19

**Cette année, le variant d'intérêt retenu est le recombinant XBB1.5, un sous-lignage d'Omicron.** Ainsi, 3 vaccins adaptés Pfizer monovalents XBB.1.5, selon les classes d'âge, seront utilisés dans le cadre de cette campagne.

### 1. Evolution du portefeuille vaccinal contre le Covid-19 lors de la campagne automnale

Concernant l'offre vaccinale, 2 recommandations de la HAS précisent la conduite à tenir :

*Dans le cadre d'une alerte ou d'une crise sanitaire, la Direction Générale de Santé (DGS), par l'intermédiaire du Centre Opérationnel de Régulation et de Réponse aux Urgences Sanitaires et Sociales (CORRUSS), diffuse pour information des messages de sécurité sanitaire (avis, recommandations et conduites à tenir), via l'envoi de DGS-Urgent, à l'ensemble des professionnels de santé inscrits au conseil de l'ordre compétent, en conformité avec l'article L. 4001-2 de la LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.*

- Recommandation du 13 janvier 2022<sup>3</sup> : utilisation préférentielle des vaccins à technologie ARNm
- Recommandation du 20 septembre 2022<sup>4</sup> : utilisation préférentielle des vaccins adaptés au dernier variant en circulation.

Ainsi, de nouveaux vaccins adaptés seront proposés à la population, alors que les anciennes versions seront retirées dans un objectif de simplification des circuits de distribution :

Date de lancement	Vaccins intégrés au portefeuille vaccinal	Vaccins retirés du portefeuille vaccinal
Session de commande des 18 et 19 septembre	Comirnaty® monovalent XBB.1.5 PAE 12 ans + Comirnaty® monovalent XBB.1.5 AD 6 mois-4 ans	Comirnaty® monovalent Wuhan AD 12 ans + Comirnaty® monovalent Wuhan PAE 12 ans + Comirnaty® monovalent Wuhan AD 5-11 ans Comirnaty® monovalent Wuhan AD 6 mois-4 ans Comirnaty® bivalent BA.4/5 PAE 12 ans + Spikevax® bivalent BA.4/5 Nuvaxovid® monovalent Wuhan
Session de commande des 25 et 26 septembre	Comirnaty® monovalent XBB.1.5 PAE 5-11 ans*	X

\* Le vaccin Comirnaty® XBB.1.5 PAE 5-11 ans est prêt à l'emploi et ne nécessite par conséquent plus d'être reconstitué.

#### Points d'attention :

- Le vaccin Comirnaty® XBB.1.5 pour les enfants âgés de 5 à 11 ans ne sera mis à disposition sur l'outil de commande qu'à compter de la session des 25 et 26 septembre 2023 ;
- Le vaccin Comirnaty® XBB.1.5 sera le seul vaccin à ARNm distribué ; les vaccins Comirnaty® BA.4-5 et monovalent Wuhan, ainsi que le vaccin Spikevax® BA.4-5 ne seront donc plus ouverts à la commande ;
- Le vaccin VidPrevtyn® Bêta sera disponible, en tant qu'alternative à l'ARNm, jusqu'à l'arrivée du vaccin adapté Nuvaxovid® XBB.1.5 attendu en novembre 2023 (sous condition d'AMM).

#### 2. Modalités de commande et de livraison

- Retour à **une fréquence hebdomadaire** de commande à compter de la session de commande des 18 et 19 septembre 2023 et maintien de la distribution des vaccins sous 10 jours :

**La prochaine session de commande ouvrira le lundi 18 septembre et prendra fin le mardi 19 septembre à 23h.** A compter de cette session, les effecteurs pourront, commander des vaccins contre le Covid-19 et des dispositifs médicaux associés **de façon hebdomadaire, soit le lundi et le mardi de chaque semaine.**

- *Synthèse des produits ouverts à la commande :*

**Afin d'éviter toute rupture, un quota est temporairement instauré pour chaque produit selon la synthèse ci-après.** A chaque commande, il est recommandé de **vérifier les libellés des produits (vaccins et dispositifs médicaux et / ou solvant de dilution)** comme reproduit dans le tableau ci-dessous. Pour rappel, la commande se fait **par flacon**.

Vaccins ouverts à la commande	Libellé du vaccin sur l'outil de commande	Nombre de doses par flacon	Libellés des dispositifs médicaux associés	Quota en nombre de flacon de vaccin par effecteur	Effecteurs autorisés

<sup>3</sup> [Place du vaccin Janssen en seconde dose et en dose de rappel dans la stratégie de vaccination contre la Covid-19 \(has-sante.fr\)](https://www.has-sante.fr/fr/mesures-de-prevention/actualites/2022/01/13-place-du-vaccin-janssen-en-seconde-dose-et-en-dose-de-rappel-dans-la-strategie-de-vaccination-contre-la-covid-19)

<sup>4</sup> [Covid-19 : la HAS intègre les vaccins bivalents dans la stratégie de vaccination pour l'automne \(has-sante.fr\)](https://www.has-sante.fr/fr/mesures-de-prevention/actualites/2022/09/20-covid-19-la-has-integre-les-vaccins-bivalents-dans-la-strategie-de-vaccination-pour-l-automne)

*Dans le cadre d'une alerte ou d'une crise sanitaire, la Direction Générale de Santé (DGS), par l'intermédiaire du Centre Opérationnel de Régulation et de Réponse aux Urgences Sanitaires et Sociales (CORRUSS), diffuse pour information des messages de sécurité sanitaire (avis, recommandations et conduites à tenir), via l'envoi de DGS-Urgent, à l'ensemble des professionnels de santé inscrits au conseil de l'ordre compétent, en conformité avec l'article L. 4001-2 de la LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.*

<b>Comirnaty® XBB.1.5 PAE 12 ans +</b>	COMIRNATY XBB1.5 PFZ 30MCG AD 6D	6 doses	KIT ADMIN ADULTE 1ML-25G-25MM BT100	20 flacons (*)	Médecins, Pharmaciens, Infirmiers, Sages-femmes, Chirurgiens-dentistes, MSP, CDS, LBM, FAM, MAS, EHPAD, USLD, RA, SST
<b>Comirnaty® XBB.1.5 PAE 5-11 ans</b>	COMIRNATY XBB1.5 PFZ 10MCG 5-11A 6D	6 doses	KIT ADMIN ENFANT 1ML-25G-25MM BT100	2 flacons	Médecins, infirmiers, sages-femmes, PMI
<b>Comirnaty® XBB 1.5 à diluer 6 mois - 4 ans</b>	COMIRNATY XBB1.5 PFZ 3MCG 6M4A 10D	10 doses	KIT ADMIN ENFANT 1ML-25G-16MM BT100	1 flacon	Médecins, infirmiers, sages-femmes
			SERINGUE RECONSTIT 3ML BT200		
			AIGUILLE RECONSTIT 21G-40MM BT100		
			SOL INJ NACL 0/9% AMP 10ML BT20		
<b>VidPrevtyl Beta®</b>	VACCIN COVID 19 SANOFI PA+ADJ FLD10D	10 doses	KIT ADMIN ADULTE 1ML-25G-25MM BT100	10 flacons	Médecins, Pharmaciens, Infirmiers, Sages-femmes, Chirurgiens-dentistes, MSP, CDS, LBM, FAM, MAS
			SERINGUE RECONSTIT 5ML BT100		
			AIGUILLE RECONSTIT 21G-40MM BT100		

(\*) Pour les commandes destinées aux EPHAD, ce plafond est relevé à 100 flacons.

Pour rappel, vous pouvez retrouver la liste des produits ouverts à la commande, ainsi que les quotas associés à ces derniers via l'onglet « produits ouverts à la commande » sur [le site institutionnel de Santé publique France](#).

- *Date de livraison en officine :*

**L'ensemble des vaccins et dispositifs médicaux associés disponibles vous seront livrés selon les délais habituels, à savoir entre le jeudi et le vendredi de la semaine suivante pour une commande réalisée entre le lundi et le mardi, soit à J+10 sauf exceptions.** Ainsi, les commandes de la session des 18 et 19 septembre seront livrées entre les jeudi 28 et vendredi 29 septembre, sauf exceptions.

L'officine peut consulter sa confirmation de commande présentant le détail des quantités commandées et la date de livraison prévisionnelle dès le mercredi suivant la session de commande à partir de 18h00, via l'[outil de commande de Santé publique France](#) (dans l'onglet suivi de commande) ; l'officine est invitée à prévenir les professionnels de santé pour lesquels elle a commandé.

Il est recommandé de planifier les rendez-vous à partir du lendemain de la date de livraison prévisionnelle indiquée dans la confirmation de commande.

Nous vous invitons :

- A commander un nombre raisonnable de flacons, correspondant aux injections que vous estimez pouvoir réaliser sur une semaine. En effet, de nouvelles doses de vaccins adaptés seront disponibles chaque semaine ;
- A utiliser les vaccins adaptés en priorité pour les publics les plus fragiles.

**Nous vous rappelons que seule la date limite d'utilisation mentionnée sur l'étiquette fournie par le grossiste-répartiteur avec chaque flacon fait foi.**

#### IV- Importance de la saisie dans Vaccin Covid

**La traçabilité de l'injection vaccinale automnale doit être assurée dans le système d'information « Vaccin Covid ».** A la saisie d'une nouvelle injection pour une personne dont le cycle vaccinal initial est enregistré comme terminé, les professionnels sélectionneront le motif « rappel ou rappel concomitant grippe » dans la liste déroulante prévue à cet effet (bien que la notion de « rappel » soit supprimée par la simplification du schéma vaccinal pour les personnes âgées de 5 ans et plus). Le nom du vaccin devra être sélectionné dans le menu déroulant.

*Dans le cadre d'une alerte ou d'une crise sanitaire, la Direction Générale de Santé (DGS), par l'intermédiaire du Centre Opérationnel de Régulation et de Réponse aux Urgences Sanitaires et Sociales (CORRUSS), diffuse pour information des messages de sécurité sanitaire (avis, recommandations et conduites à tenir), via l'envoi de DGS-Urgent, à l'ensemble des professionnels de santé inscrits au conseil de l'ordre compétent, en conformité avec l'article L. 4001-2 de la LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.*

Nous vous remercions pour votre mobilisation dans l'intérêt de la santé publique et de la protection de la santé.

**Dr Grégory Emery**  
Directeur Général Adjoint  
de la Santé

*Signé*

*Dans le cadre d'une alerte ou d'une crise sanitaire, la Direction Générale de Santé (DGS), par l'intermédiaire du Centre Opérationnel de Régulation et de Réponse aux Urgences Sanitaires et Sociales (CORRUSS), diffuse pour information des messages de sécurité sanitaire (avis, recommandations et conduites à tenir), via l'envoi de DGS-Urgent, à l'ensemble des professionnels de santé inscrits au conseil de l'ordre compétent, en conformité avec l'article L. 4001-2 de la LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.*